

## PORTANT COMPOSITION DU JURY LP Commerce et distribution parc. Management du point de vente

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

## ARRETÉ

### Article 1

La composition des jurys d'examen LP Commerce et distribution parc. Management du point de vente comme suit :

#### Membres du jury

COLOMBEL Lionel, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

TCHERNEV Nikolay, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

#### Semestre 1

GENTY Sebastien, PAST

BILLAMBOZ Carine, PROFESSIONNEL

GRANJEON Frederic, PROFESSIONNEL

#### Semestre 2

GENTY Sebastien, PAST

BILLAMBOZ Carine, PROFESSIONNEL

GRANJEON Frederic, PROFESSIONNEL

### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 12 décembre 2024